

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°32-2024-060

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture du Gers / Secrétariat général

32-2024-04-08-00003 - ARRETE portant reconnaissance de la composition
du conseil citoyen dédié au quartier du Grand Garros à Auch (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2024-04-08-00003

ARRETE portant reconnaissance de la
composition du conseil citoyen dédié au quartier
du Grand Garros à Auch

**ARRETÉ n°
portant reconnaissance de la composition du conseil citoyen dédié
au quartier du Grand Garros à Auch**

Le préfet du Gers,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de cohésion sociale, et notamment son article 1er qui instaure le principe de la démarche de co construction des contrats de ville avec les habitants, les associations et les acteurs locaux, et son titre III, article 7, consacré au conseil citoyen ;

Vu le cadre de référence ministériel du 11 juillet 2014 relatif la mise en place des conseils citoyens et notamment son article 4 a) du titre III, qui précise que le Préfet reconnaît après avis des élus la composition du conseil citoyen, ainsi que la liste complémentaire, et le cas échéant la structure porteuse ;

Vu la circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 qui rappelle la place de la participation citoyenne, le lien étroit avec les habitants ;

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Considérant que le quartier Le Grand Garros est maintenu en géographie prioritaire ;

Considérant que le conseil citoyen du Grand Garros demeure un partenaire essentiel de la politique de la ville ;

Considérant que la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a procédé conformément aux dispositions de la loi à la désignation des membres issus de deux collèges distincts, les habitants tirés au sort sur les listes électorales d'une part, les associations et les acteurs dont la liste a été transmise ;

Considérant que la liste des membres est globalement conforme aux principes du cadre de référence, que la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a déployé tous les moyens possibles sans pour autant obtenir un nombre de membres suffisants dans chacun des collèges pour pouvoir établir une liste complémentaire ;

Considérant l'avis préalable du Président de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Gers ;

Méil : pref-politique-ville@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 45 03

3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH

www.gers.gouv.fr

ARRETE

Article premier : La liste des membres appartenant aux deux collèges qui composent le conseil citoyen, dédié au quartier prioritaire du Grand Garros, situé à Auch, est fixée ainsi :

Sont désignés pour le **collège des habitants** :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| - M. AUBIER Christian | - Mme MAUDET Françoise |
| - M. BAZERQUE Claude | - Mme RAZOAHITARIKA Jolly |
| - Mme BLANCHARD Nadine | - Mme REINA Marcelle |
| - Mme CAILLAU Hélène | - Mme ROYER Eliane |
| - Mme DE BORTOLI Reine | - Mme RUZAFI Magaly |
| - Mme GAYE Geneviève | - Mme SADELER Valérie |
| - Mme GERNET Karine | - Mme SAUSSEY Marie-Thérèse |
| - Mme JULLIAN Nicole | |

Sont désignés pour le **collège représentant les associations et les acteurs locaux** :

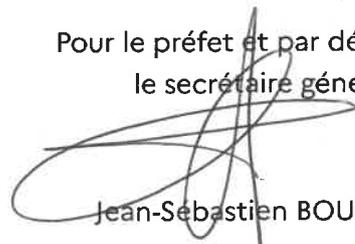
- Mme BIARD Michèle - La Ligue de l'Enseignement
- Mme CHARLES-DONATIEN Dalila - Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises (GEAG)
- Mme DARRÉ-LOSKI Claudine - Association Le Gang des Matous
- Mme DAUSEND Lucienne - Club des Retraités Sportifs Auscitains (CRSA)
- Mme DUCHÉ Jeanine - Association Ensemble (Bourses aux vêtements, jouets -sorties adultes, familles)
- Mme JIMENEZ Patricia - Association Force Ouvrière Consommateurs 32 (AFOC)
- Mme KUROWSKI Danièle - Association Gersoise Assistantes Maternelles Indépendantes (AGAMI)
- Mme PINEDA Diana - Association Femmes en Action
- Mme SERANT Renée - Association des Paralysés de France - France Handicap (APF France Handicap)
- Mme VOILAND Anne-Marie - Garros Services

En attente d'une réponse d'une nouvelle association sur le quartier (AME HOURS).

Article second : Le secrétaire général de la préfecture du Gers et le président de Grand Auch Coeur de Gascogne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Gers.

Fait à Auch, le **08/04/2024**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jean-Sebastien BOUCARD

Mél : pref-politique-ville@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 45 03

3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut